

Panasonic

LUMIX PRO

Une carte
CFexpress
OFFERTE pour
tout achat d'un
LUMIX GH6*



Carte Lexar® Professional
CFexpress™
Type B série GOLD

1750Mo/s

D'une valeur de 249€*

OFFERTE



LUMIX GH6

Sous réserve d'un achat du 01.07 au 30.09.2022 (inclus)
et d'un enregistrement du 01.07 au 31.10.2022 (inclus).
*Voir termes et conditions applicables.

LUMIX GH6- OFFRE ÉTÉ 2022 – Modalités

Achetez un Lumix GH6 éligible à l'offre, chez un revendeur participant et recevez gratuitement une carte Lexar® Professional CFexpress™ Type B série GOLD 128Go.

Email: Panasonic@promotion-support.com

Période de promotion : Du 1er juillet 2022 au 30 septembre 2022 inclus

Période de participation : Du 1er juillet 2022 au 31 octobre 2022 inclus

Références éligibles : DC-GH6E / DC-GH6LE / DC-GH6ME

1. ORGANISATEUR

1.1. L'offre **LUMIX GH6 ÉTÉ 2022** (ci-après dénommée la « promotion ») est organisée par Panasonic France, 1-7 rue du 19 Mars 1962, 92230 Gennevilliers, en tant que succursale de Panasonic Marketing Europe GmbH, dont le siège social est Hagenauer Str. 43, 65203 Wiesbaden, Allemagne, ci-après désigné l'« organisateur ».

2. ÉLIGIBILITÉ

2.1. La promotion est ouverte aux résidents des pays suivants : Belgique, Luxembourg, Bulgarie, Croatie, République Tchèque, Estonie, France [Corse Incluse], Monaco, DROM-COM [zone euro seulement], Grèce, Allemagne, Autriche, Hongrie, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suisse, Serbie, Albanie, Bosnie Herzégovine, Lettonie, Andorre. ("pays participants").

2.2. Les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans.

2.3. Pour participer à la promotion, le participant doit acheter, du 1er juillet au 30 septembre 2022 (inclus) un LUMIX GH6 éligible à la promotion (désigné "produit éligible"), comme décrit en Annexe 1, chez un "revendeur participant" d'un "pays participant" et enregistrer le produit éligible, du 1er juillet au 31 octobre

2022, conformément aux présentes conditions générales sur la page de [promotion](#) de Benamic [IDA Business & Technology Park, Ring Road, Kilkenny, Irlande] et fournir les renseignements demandés en clause 4. Les revendeurs participants sont listés [ici](#). Nous vous invitons à vérifier avant l'achat, si votre revendeur participe à la promotion.

2.4. Les employés de l'organisateur, de ses filiales, leurs familles, agents et autres parties directement impliquées dans cette offre ne sont pas autorisés à participer. La promotion est uniquement ouverte aux participants qui achètent pour leur propre usage, c'est-à-dire aux utilisateurs finaux. L'organisateur se réserve le droit de vérifier l'éligibilité des "participants" et/ou d'exclure des participants à sa seule discrétion, à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Les revendeurs, leurs employés et familles ne peuvent pas enregistrer et soumettre de demandes au nom de leurs clients. L'organisateur n'acceptera les réclamations provenant d'Amazon Marketplace que si le revendeur figure dans la liste des détaillants participants à cette promotion. La participation sera rejetée pour tout autre revendeur tiers sur la plateforme Amazon Marketplace. L'organisateur n'acceptera pas les participations concernant des produits achetés sur eBay.

2.5. Tous les produits éligibles doivent être des produits Panasonic neufs et authentiques. Ne seront pas éligibles à cette promotion : les produits d'occasion, remis à neuf ou reconditionnés, les produits importés en dehors des pays participants, les produits contrefaits ou qui enfreignent les droits de propriété intellectuelle du groupe de sociétés Panasonic.

3. PRIME

3.1. La prime offerte dans le cadre de la "promotion" est carte Lexar® Professional CFexpress™ Type B série GOLD 128 Go.

3.2. La prime offerte dans le cadre de cette "promotion" n'est pas échangeable, est incessible et ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire ou en crédit.

3.3. La carte Lexar® Professional CFexpress™ Type B série GOLD 128 Go n'est offerte que dans la limite des stocks disponibles.

3.4. En cas de circonstances imprévues, l'organisateur se réserve le droit de fournir une prime alternative de valeur égale ou supérieure sans préavis.

4. COMMENT PARTICIPER

4.1. Pour recevoir votre prime enregistrez le produit éligible acheté sur la page du site hébergée par Benamic : [ici](#)

4.2. Les participations relatives aux produits éligibles achetés **AVANT** le 1er juillet 2022 ou **APRÈS** le 30 septembre 2022 seront considérées comme invalides.

4.3 Pour réclamer sa prime, le participant doit s'inscrire en fournissant obligatoirement les informations suivantes sur la page de destination indiquée à la clause 4.1 :

1) Informations personnelles (Titre, nom complet, adresse postale, pays, adresse e.mail)

2) Les informations relatives au produit (référence du produit, nom du magasin/enseigne du revendeur participant, date d'achat, numéro de série, une photo nette du numéro de série et du code-barre, une photo nette de la facture ou toute autre preuve d'achat (mentionnant le nom du magasin, la date d'achat et la référence complète du produit acheté).

4.4 Une fois inscrit, vous recevrez un e-mail avec un lien vers votre page personnelle sur le site de Benamic vous permettant de suivre votre participation et l'envoi de votre prime.

4.5. La période pour réclamer la carte est du 1er juillet au 31 octobre 2022 (« Période de participation »). Les demandes faites avant et après la période de réclamation ne seront pas prises en compte. Le participant doit s'assurer que la facture d'achat comprend le nom du produit (référence complète du modèle) acheté, le nom du magasin et la date d'achat.

4.6. L'organisateur ne sera pas tenu responsable de toute défaillance technique, matérielle, logicielle, de serveur, de site web ou de tout autre dommage de quelque nature que ce soit, qui empêcherait le "participant" de participer à la promotion. Si l'inscription en ligne n'est pas possible pour des raisons techniques, notre équipe d'assistance est à votre disposition.

4.7. Les réclamations faites par fax, téléphone, e-mail ou courrier ne seront pas acceptées. Conformément aux termes et conditions, les formulaires de réclamation illisibles, non remplis, incomplets ou modifiés seront considérés comme nuls.

4.8. La demande/participation du participant sera vérifiée par Benamic conformément aux présentes conditions générales. Est déclarée invalide, une participation pour un produit éligible qui est retourné à un détaillant en vue d'un échange ou contre son remboursement complet. Dans ce cas l'organisateur sera en droit de réclamer la prime.

4.9. L'organisateur ne traitera pas une réclamation si le participant ne fournit pas une copie valide du reçu/facture d'achat, le numéro de série du produit et la photo du numéro de série et du code-barres.

5. PROCÉDURE D'ENVOI

5.1 La carte Lexar® Professional CFexpress™ Type B série GOLD 128Go sera envoyée à l'adresse fournie par le participant lors de son enregistrement.

5.2. Si la carte Lexar® Professional CFexpress™ Type B série GOLD 128Go n'est pas réceptionnée en raison d'une adresse invalide ou incorrecte fournie par le participant, l'organisateur ne sera pas obligé de faire une enquête plus approfondie.

5.3. Le risque de détérioration et de perte accidentelle de la carte Lexar® Professional CFexpress™ Type B série GOLD 128Go est transféré au participant à l'expédition.

5.4. La livraison de la prime aura lieu dans un délai de 3 mois à compter du moment où le participant remplit les conditions de la Promotion.

5.5. Si, pour des raisons qui ne lui sont pas imputables (indisponibilité de la carte Lexar® Professional CFexpress™ Type B série GOLD 128Go), l'Organisateur n'est pas en mesure de respecter la date de livraison indiquée au paragraphe 5.4, il en informera le participant sans délai et lui communiquera en même temps la nouvelle date de livraison prévue. Est considéré comme un cas de non-disponibilité de la carte Lexar® Professional CFexpress™ Type B série GOLD 128Go en particulier, le fait que le fournisseur de l'organisateur ne livre pas à temps alors que la transaction est conforme, ou si ni le l'organisateur ni son fournisseur ne sont fautifs ou si l'organisateur n'est pas tenu de se la procurer dans un cas particulier. Un cas d'indisponibilité de la carte Lexar® Professional CFexpress™ Type B série GOLD 128Go sera également considéré comme un cas d'imprévu et de force majeure.

6. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

6.1. Le responsable du traitement des données est l'organisateur, Panasonic Marketing Europe GmbH, Hagenauer Str. 43, 65203 Wiesbaden, ALLEMAGNE : data_protection@eu.panasonic.com

6.2. L'organisateur se conformera aux dispositions légales de la loi applicable en matière de protection des données. La politique de confidentialité de l'Organisateur qui s'applique, peut être consultée à l'adresse suivante : [Avertissement en matière de protection des données - Panasonic France](#)

6.3. Les données personnelles seront collectées et traitées par Benamic pour le compte de l'organisateur. Benamic se conformera aux dispositions légales applicables en matière de protection des données. Les types de données collectées comprennent les données personnelles, les données sur les produits et les données bancaires, comme indiqué au point 4.3.

6.4. Les finalités de la collecte des données : Les données seront collectées, traitées et stockées par Benamic aux seules fins de l'exécution de la promotion. Pour l'enregistrement du produit auprès de l'Organisateur ou pour le marketing par e-mail de l'Organisateur, les données seront collectées par l'Organisateur dans la mesure où le participant y a consenti lors de l'enregistrement. Si le participant a consenti au marketing par courrier électronique, les données personnelles énumérées au point 4.3 seront également collectées, traitées et stockées à cette fin. Les données des clients existants seront comparées et mises à jour avec les données fournies dans le cadre de cette promotion.

6.5. Aux fins de la réalisation de la promotion, le traitement de vos données personnelles est fondé sur l'article 6 (1) (b) du Règlement général sur la protection des données (" RGPD "). Le traitement de vos données personnelles aux fins du marketing par courriel est fondé sur l'article 6 (1) (a) du RGPD.

6.6. Toutes les données personnelles du participant ne seront ni transmises à des tiers ni mises à leur disposition pour une utilisation sans leur consentement. Une exception est faite pour les tiers, entre autres les agences qui ont été mandatées pour réaliser la Promotion, et qui collecteront, stockeront et utiliseront les données aux fins de la réalisation de la Promotion. Les tiers se conforment au RGPD et ont mis en place les mesures de sécurité nécessaires (Accord de traitement des données) par écrit comme convenu avec "l'organisateur".

6.7. Les données à caractère personnel des participants seront conservées par Benamic aussi longtemps que nécessaire afin de respecter les exigences légales et à des fins juridiques. Si leur conservation n'est pas nécessaire, elles seront supprimées au plus tard 12 mois après la clôture de la Promotion.

6.8. Le participant peut retirer son consentement au marketing par e-mail et se désabonner de la newsletter à tout moment. Il peut le retirer en cliquant sur le lien vers le "Centre de gestion des abonnements à la newsletter" fourni dans chaque e-mail de la newsletter, via son compte My Panasonic ou en contactant le promoteur à l'adresse data_protection@eu.panasonic.com.

6.9. Le participant a le droit, à tout moment, d'obtenir gratuitement des informations sur ses données personnelles stockées, leur origine et leur destinataire ainsi que sur la finalité du traitement des données et, le cas échéant, un droit de rectification, de blocage ou de suppression de ces données dans le cadre des dispositions légales applicables en envoyant sa demande à data_protection@eu.panasonic.com.

7. CONDITIONS GÉNÉRALES

7.1. En réclamant la PRIME, le participant reconnaît avoir lu et accepté les présentes conditions générales.

7.2. L'organisateur se réserve le droit de vérifier l'éligibilité de toutes les participations afin de se protéger contre les participations frauduleuses, invalides ou répétitives, y compris, sans s'y limiter, d'exiger du participant qu'il prouve qu'il n'a pas renvoyé le produit éligible dans le délai de 30 jours à compter de la date de livraison. Les participations de mauvaise foi ou frauduleuses ou celles qui ne répondent pas aux présentes conditions générales seront invalidées.

7.3. L'organisateur se réserve le droit, et à sa seule discrétion, de modifier ces termes et conditions à tout moment et de modifier ou de retirer cette Promotion à tout moment.

7.4 Afin de contrôler les demandes frauduleuses, l'organisateur se réserve le droit de vérifier, auprès du revendeur concerné, si un produit ayant fait l'objet d'une participation à l'offre, a été retourné. L'organisateur se réserve le droit de ne pas accorder de remboursement s'il soupçonne qu'une demande fautive ou frauduleuse a été faite.

7.5 Les présentes conditions générales sont régies par les lois de la République d'Allemagne, à l'exclusion du droit international des conflits, en particulier la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Toutefois, les dispositions impératives du droit local de l'État dans lequel se trouve votre résidence habituelle ou votre siège social restent inchangées et prévaudront en cas de conflit avec les dispositions du droit allemand. Les tribunaux de Wiesbaden, en Allemagne, seront seuls compétents pour régler tout litige ou toute réclamation découlant de cette promotion ou en rapport avec celle-ci.

7.6. Si une clause des présentes conditions générales est invalide, la validité des autres conditions générales n'en sera pas affectée.